

**Une ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage adaptée au changement climatique et à l'expansion d'espèces animales exotiques invasives**

Philippe Bassin (Verts)

Avec le réchauffement climatique, la floraison des plantes vernales mellifères, comme les saules, la nidification de certains oiseaux et la reproduction des petits mammifères débutent toujours plus tôt. Par exemple, en ce mois de mars, les saules sont déjà en fleurs. Dès la fin février, de nombreux animaux occupent les haies et les bosquets. Certains oiseaux défendent leur territoire et construisent leur nid. Les Bruants jaunes et les Merles noirs sont de bons exemples : ils sont dérangés par les tailles des haies effectuées en mars. À cette période, il est très probable que les Lièvres bruns ont déjà des levreaux cachés au pied des buissons.

Des espèces animales exotiques et invasives se montrent de plus en plus présentes dans le canton du Jura. Certaines, comme les Ouettes d'Égypte et les Tadornes casarcas, concurrencent dangereusement les espèces d'oiseaux d'eau indigènes. D'autres, originaires d'Amérique, comme les Rats musqués et les Ragondins, minent les digues des étangs jurassiens.

Sur le site internet du canton, nous constatons que l'ordonnance 922.111, du 6 février 2007 sur la chasse et la protection de la faune sauvage, n'est plus totalement adaptée aux conditions actuelles et aux appellations en vigueur aujourd'hui (par exemple, Office des eaux et de la protection de la nature...).

À l'article 42, alinéa 3, nous lisons : "*L'entretien des haies et des bosquets ainsi que la végétation buissonnante des pâturages et des berges est interdit du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.*"

**1. Suite à ces constats et dans l'optique de préserver au mieux la biodiversité de la faune jurassienne, nous demandons au Gouvernement s'il ne serait pas opportun de procéder à une révision partielle de l'ordonnance 922.111 du 6 février 2007 ?**

**En particulier, ne serait-il pas judicieux :**

**2. d'avancer l'interdiction de l'entretien des haies et bosquets au 1<sup>er</sup> mars, pour tenir compte du réchauffement climatique, du réveil toujours plus précoce de la végétation et de la reproduction des animaux liés à ces milieux ?**

**3. d'ajouter des précisions sur la problématique des espèces animales exotiques invasives (régulation d'animaux retournés à l'état sauvage, art. 6 de la loi jurassienne sur la chasse 922.11 et art. 8, alinéa 2, de l'ordonnance fédérale sur la chasse) ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Philippe Bassin (Verts)

**Co-signataires**

- Christophe Schaffter (CS-POP)

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 26 mars 2024